



### SUIVI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 30 mai dernier, l'ATA tenait sa 31<sup>e</sup> assemblée générale. 38 membres et sympathisants ont participé activement à cette importante rencontre et ont pu prendre connaissance des principales activités de la dernière année.

Monsieur Claude Chouinard, président de l'Aide aux Travailleurs Accidentés-ATA, a remercié les différents collaborateurs, les membres du conseil d'administration ainsi que les intervenantes. Il a souligné la fidélité des membres et souhaité la bienvenue à tous les nouveaux venus. L'association comptait 573 membres au 31 mars 2018.

#### Départ d'un administrateur

Benoit Boulanger, membre du conseil d'administration, terminait son mandat d'administrateur avec l'assemblée générale de mai. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles activités et le remercions chaleureusement pour le temps consacré à l'administration de l'organisme et pour ses très bons conseils. Nous retenons de lui son excellent jugement et son grand professionnalisme. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses futurs projets.

#### Présidence de l'ATA

Claude Chouinard a été réélu président de l'ATA.



## L'ATA DÉMÉNAGE !!!!

**Veillez noter qu'à partir du 18 juin, la nouvelle adresse de l'ATA sera :**  
**114-B, avenue de Gaspé Est, St-Jean-Port-Joli, G0R 3G0**

Nous conservons le même numéro de téléphone :  
(418) 598-9844

Afin de faciliter notre déménagement, nous serons fermés les 14 et 15 juin.  
Nous serons opérationnels dès le lundi 18 juin et heureux de vous accueillir.

**Adresse courriel**



Aux membres qui possèdent une adresse courriel,

Étant donné le coût onéreux des timbres-poste, nous avons pensé vous faire parvenir dorénavant le journal de l'ATA via courriel. Il s'agit ainsi d'un moyen de communication peu dispendieux, simple, rapide et efficace. Nous possédons déjà une certaine quantité d'adresses courriel. Nous profitons de cette occasion pour vous demander votre adresse email. Soyez assuré que votre adresse demeure confidentielle à notre bureau et ne sera pas divulguée à d'autres liens.

Les dépenses reliées au journal augmentent de plus en plus. De cette façon nous réduisons les frais de manutention et favorisons l'environnement, moins de papier et moins d'enveloppes etc.

Pour ceux dont nous ne possédons pas déjà l'adresse email, vous pouvez nous écrire au :  
**[aideauxtravailleurs@outlook.com](mailto:aideauxtravailleurs@outlook.com)**

Pour les membres qui n'ont pas d'adresse courriel ou qui désirent toujours le recevoir de manière papier, nous continuerons de l'envoyer par la poste. Nous attendons avec impatience une réponse positive de votre part.

Merci de votre grande compréhension.

L'équipe de l'ATA.



**Page Facebook**

L'ATA possède depuis quelques années déjà sa page Facebook. Depuis quelques mois, nous nous mettons un point d'honneur à alimenter notre page de liens ou de commentaires qui pourraient vous intéresser. Nous y présentons les dernières nouvelles au sujet de l'ATA ou de l'actualité. Venez nous rejoindre en grand nombre. Vous pouvez trouver facilement notre page qui porte le nom de : Aide aux Travailleurs Accidentés. De plus, nous y mettons des pétitions que vous pouvez signer afin de favoriser la mobilisation sociale.



**28 avril**  
**Jour de deuil national**



Le Jour de deuil national qui rend hommage aux personnes qui sont mortes ou qui ont été blessées, ou qui sont devenues malades en milieu de travail ou par suite d'une tragédie en milieu de travail. En 2016, 905 personnes sont décédées en milieu de travail au Canada.

En plus de ces décès, 241 508 demandes ont été acceptées pour des heures de travail perdues en raison d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, y compris 29 588 demandes de jeunes travailleurs qui étaient âgés entre 15-24, et ces statistiques indiquent uniquement les accidents déclarés et acceptés par les commissions des accidents du travail. Il va sans dire que le nombre total de travailleurs touchés est encore plus élevé.

Le Jour de deuil national n'est pas seulement un jour pour rendre hommage aux personnes qui sont mortes ou qui ont été blessées par suite d'une tragédie en milieu de travail, mais c'est aussi un jour pour renouveler l'engagement à améliorer la santé et la sécurité en milieu de travail et à prévenir les blessures, les maladies et les décès.

---

## **RÉFORME DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL**

Le 20 mars dernier, le Gouvernement du Québec a déposé la réforme de la Loi sur les normes du travail.

La réforme prévoit entre autres :

- Qu'une troisième semaine de vacances pourra être obtenue après trois ans de service continu au sein d'une même entreprise, non plus seulement après cinq ans ;
- Que le salarié ait le droit de refuser de travailler s'il n'a pas été informé cinq jours à l'avance qu'il lui serait demandé de travailler, sauf lorsque la nature de ses fonctions exige qu'il demeure en disponibilité ;
- La notion de proche aidant sera intégrée dans la Loi, ce qui permettrait d'accorder aux proches aidants le droit de bénéficier de certains congés et d'une plus longue période de protection de leur lien d'emploi ;
- À l'heure actuelle, la loi prévoit qu'un travailleur a droit à 10 jours de congé sans salaire pour cause de maladie, obligation familiale ou parentale. La réforme prévoit que deux de ces 10 jours de congé pourront être payés ;
- Il serait également clairement précisé dans la Loi que les gestes à caractère sexuel constituent une forme de harcèlement psychologique.

L'ATA suit cela de près pour vous !



## PÉTITIONS À SIGNER



Vous trouverez en pièce jointe de notre journal deux différentes pétitions. Il serait grandement apprécié que vous, membres de l'ATA, fassiez signer ces pétitions aux membres de votre entourage et que vous retourniez le tout au local de l'ATA.

La première pétition est un appui à la *Déclaration pour le droit à une saine alimentation*. Trop de gens doivent sacrifier leur alimentation afin de payer d'autres frais courants. Il s'agit d'offrir une alimentation saine et variée pour tous. Peu importe le revenu ou le type d'emploi occupé.

La seconde pétition vise à faire ratifier la *Convention # 189* qui concerne les travailleuses et travailleurs domestiques. La *Convention 189* détermine les normes minimales pour rendre le travail domestique plus décent, juste et afin d'abolir l'esclavage moderne.

Faites signer en grand nombre.

## À PROPOS DE L'ATA

**L'Aide aux Travailleurs Accidentés-ATA**, est un organisme à but non lucratif, qui vient en aide aux personnes accidentées du travail ou de la route ainsi qu'aux personnes congédiées ou victimes de harcèlement. Nous répondons donc à vos questions concernant la CNESST (CSST), Retraite Québec (Régie des rentes), les assurances invalidité, les Normes du travail, la SAAQ, etc.

Les services offerts : informations au sujet de l'indemnisation et de la réadaptation, écoute, suivi technique des dossiers, consultations juridiques avec avocate spécialisée en droit du travail, représentation auprès de la CNESST et du Tribunal administratif du travail (TAT), références pour expertises médicales, groupes d'entraide et rencontres sociales, etc.

À partir de notre siège social de Saint-Jean-Port-Joli, nous acceptons les demandes d'aide en provenance de tout l'Est du Québec, incluant la grande région de Québec et Charlevoix. Bienvenue à tous !

Nous vous rappelons nos heures d'ouverture :  
Lundi au jeudi : 9H à 12H et 13H à 16H  
Vendredi : 9H à 12H



**Aide aux Travailleurs Accidentés-ATA**  
114-B, avenue de Gaspé Est  
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0  
Tél : 418-598-9844 Fax : 418-598-9853  
Sans frais : 1-855-598-9844  
aideauxtravailleurs@outlook.com  
www.aideauxtravailleurs.com